REPUBLIQUE DU SENEGAL

DE CHAQUE SEMAINE PARAISSANT LE SAMEDI

ABONNEM ENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

VOIE NORMALE Six mois Un an VOIE AERIENNE Six mois Un an

Sénégal et autres Etats

de la CEDEAO 15.000f 31.000f.

Etranger: France, Zaire

R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.

Etranger: Autres Pays

Prix du numéro...... Année courante 600 f Majoration de 130 f par numéro Par la poste : ...

Journal léga(sé 900 f

40.000f 20.000f 23.000f 46.000f Année ant. 700f.

Par la poste

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétéeMoitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOIS

2	O	1	:
_	•		•

09 avrii	de la société à responsabilité limitée 393
13 avril	Loi n° 2015-08 complétant l'article 22 de la loi

n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires. 394

PARTIE NON OFFICIELLE

PARTIE OFFICIELLE

LOIS

LOI n°2015-07 du 09 avril 2015

portant réglementation du capital de la société à responsabilité limitée.

L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du vendredi 27 mars 2015,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - Le capital social de la société à responsabilité limitée est fixé par les statuts.

Art. 2. - Il est divisé en parts sociales dont le montant nominal est librement fixé par les statuts.

Art. 3. - La présente loi abroge et remplace la loi n° 2014-20 du 14 avril 2014 portant fixation du capital social minimum de la société à responsabilité limitée (SARL).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat. Fait à Dakar, le 09 avril 2015

Par le Président de la République :

Macky SALL.

Le Premier Ministre,

Mahammed Boun Abdallah DIONNE